

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 21 août 2017, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;  
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;  
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;  
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absences motivées :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;  
Siège #3 : Madame Solange Tremblay.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

#### **Résolution 2017-08-347**

#### **Ordre du jour**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion d'ajournement**

**21 août 2017**

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt de documents :
  1. Règlement sur les chiens;
  2. Aménagement paysager – Félicitations;
  3. Épinglette 150<sup>e</sup> du Canada – Dossiers présentés;
4. Demandes d'appui :
  1. ;
5. Invitations :
  1. Lancement – L'Accorderie de la Matapédia;
6. Urbanisme :
  1. ;
7. Taxe d'accise 2014-2018 :
  1. ;

8. Caserne de pompiers :
  1. Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement #3;
9. Mise aux normes de l'eau potable :
  1. Secteur Ouest – Octroi de contrat – Services professionnels lot 2;
  2. Secteur Ouest – Octroi de contrat – Construction lot 2;
  3. Progex – Confirmation de début de travaux;
10. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
  - 1.
11. Amélioration rang 3 et route Melucq :
  1. Suivi travaux rang 3;
12. Route du Lac-Malcolm;
  - 1.
13. Remplacement du système de réfrigération :
  1. ;
14. Ressources humaines :
  1. ;
15. Réfection rang 2 :
  - 1.
16. Luminaire coin des rues Keable et Pelletier;
17. Financement permanent – Autorisation RBC;
18. Motions – Félicitations – Sonia Fallu;
19. Affaires nouvelles :
  1. MRC de La Matapédia – Banquet 2019;
  2. \_\_\_\_\_;
  3. \_\_\_\_\_;
20. Période de questions;
21. Prochaine réunion – 5 septembre 2017;
22. Levée de la séance.

---

**Dépôt de documents :**

- 3.1. Monsieur Yannick Ouellet a répondu à la lettre envoyée concernant son chien. Il a rencontré monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et apportera sous peu une lettre affirmant que son chien est un croisé de deux races non issues des pitbulls.
  - 3.2. Une citoyenne a écrit sur Facebook afin de féliciter les employés de la municipalité pour la beauté des aménagements paysagers et la propreté des parcs.
  - 3.3. Dépôt des différents dossiers présentés pour la remise de l'épinglette en l'honneur du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.
-

**Résolution 2017-08-348**

**Invitation – Lancement de  
L’Accorderie de la  
Matapédia**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’inscrire madame Marielle Roy, conseillère, au lancement de L’Accorderie de la Matapédia qui aura lieu le mercredi 6 septembre 2017 à compter de 10 h à Amqui. La mission première de l’organisme est de lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale en renforçant la solidarité entre des personnes de tous âges et de classe sociale.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2017-08-349**

**Caserne de pompiers –  
Règlements 2013-03/2015-  
01/2016-20 – Paiement #3**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le paiement de la demande de paiement #3 à l’entrepreneur Construction Caron (2007) inc. au cout total de 158 896.49 \$, taxes incluses, pour des travaux liés à la construction de la caserne de pompiers.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu’une somme de 145 093.67 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d’emprunt 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 13 802.82 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2017-08-350**

**Mise aux normes des  
ouvrages d’alimentation en  
eau potable – Services  
professionnels – Surveillance  
des travaux (Lot 2) – Octroi  
de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de mise aux normes des ouvrages d’alimentation en eau potable et travaux divers;

**CONSIDÉRANT QU’** une demande d’aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du Territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité financera les travaux par le règlement d’emprunt 2017-06;

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et qu'un (1) soumissionnaire a déposé une offre de service conforme :

1- Tetra Tech QI inc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour les services professionnels en ingénierie – Surveillance des travaux (Lot 2) – Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers à la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 63 006.30 \$, taxes incluses;

**Résolution 2017-08-351**

**Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2 (Aqueduc 132 Ouest) – Travaux de construction – Octroi de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité financera les travaux par le règlement d'emprunt 2017-06;

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme :

1-Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc.	669 782.00 \$
2-LFG Construction inc.	800 177.00 \$
3-Action Progex inc.	803 284.34 \$
4-Entreprises Claveau Ltée	792 058.17 \$
5-Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée	657 214.35 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour les travaux de construction – Lot 2 (Aqueduc 132 Ouest) – Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers à l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour un montant de 657 214.35 \$, taxes incluses;

**Résolution 2017-08-352**

**Mise aux normes des  
ouvrages d'alimentation en  
eau potable et travaux divers  
– Action Progex Inc. –  
Autorisation**

**CONSIDÉRANT** que toutes les conditions préalables demandées par la résolution 2017-06-244 lors de l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à Action Progex Inc. ont été remplies.

Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser Action Progex Inc. à débiter les travaux pour lesquels elle a été mandatée par une réunion de démarrage qui aura lieu dans la semaine du 28 août 2017. Le tout sera coordonné par SNC Lavalin, firme mandatée pour la surveillance.

---

11.1. Dépôt du courriel de monsieur Jérôme Tremblay, ingénieur à la MRC de La Matapédia, qui fait état de la situation et des travaux sur le premier tronçon du rang 3.

---

**Résolution 2017-08-353**

**Luminaire coin rues Keable  
et Pelletier**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'ajouter un luminaire sur un des poteaux situés à l'entrée du stationnement des blocs appartements de l'OM sur la rue Keable.

**Résolution 2017-08-354**

**Banque Royale du Canada –  
Résolution relative aux  
services bancaires**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. Que Banque Royale du Canada (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque du client.
2. Que la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier conjointement ont l'autorisation d'agir au nom du client, de temps à autre, pour :
  - a. Retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;

- b. Signer toute convention ou autre document ou instrument établis avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale et
  - c. Poser, ou autoriser une ou plusieurs à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
    - i. Recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garanti, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
    - ii. Déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités;
    - iii. Donner instruction à Banque Royal, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte du client; et
    - iv. Recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.
3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.
4. Banque Royale recevra :
- a. Une copie de la présente résolution ; et
  - b. Une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée de temps à autre à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature; ces documents doivent être certifiés par
    - i. La mairesse
    - ii. Le directeur général et secrétaire-trésorier
    - iii. Une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.
5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 5 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu et dûment autorisé par écrit par la succursale ou agence de la Banque Royale où le client détient un compte.

**Résolution 2017-08-355**

**Motion – Félicitations –  
Madame Sonia Fallu**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations et remerciements à madame Sonia Fallu qui fêtait, le 19 août dernier, ses 35 années au service de la municipalité de Sayabec. Son intégrité, sa fidélité, son implication, son professionnalisme et sa rigueur sont autant de qualités qui font d'elle une employée inestimable.

**Résolution 2017-08-356**

**MRC de La Matapédia –  
Banquet 2019**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec de proposer à la MRC de La Matapédia de tenir leur banquet annuel de 2019 à Sayabec dans le cadre du 125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité.

---

**Période de questions :**

1. Remerciements aux employés de la municipalité pour le support installé à la Gare patrimoniale/Maison de la Culture.
- 

**Résolution 2017-08-357**

**Levée de la séance**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 25.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier